

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois , le 04 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

Etaient présents : M. Romain CAMUSET – M. Damien HURE–Mme Florence BRAUX-
Monsieur David GRAILLOT, Mme Isabelle BOUDVILLAIN, Mme Carole BREDECHE

Absent (es) excusé (es) : Jérémy ELLEVIN pouvoir à Damien HURE, Frédéric GUEGUEN
Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.

Secrétaire de séance : Damien HURE

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07/03/2023
- 2) Vote du compte de gestion 2022
- 3) Vote du compte administratif 2022 et affectation résultat
- 4) Vote des taxes
- 5) Attribution subventions
- 6) Vote du budget 2023 et fongibilité des crédits
- 7) Election adjoints
- 8) Affaires diverses

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 07.03.2023

Le compte rendu du 07 mars est approuvé à l'unanimité ainsi que celui du 21 février.

2ème point de l'ordre du jour : Vote du compte de gestion 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2022 de la commune, dressé par le receveur municipal, ci-joint en annexe.

3ème point de l'ordre du jour : Vote du compte administratif 2022

Damien Huré, conseiller, présente le compte administratif 2022,

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	127549.29	195682.55	68133.26
INVESTISSEMENT	25158.91	1660.54	-23498.37

Monsieur le Maire quitte la séance, **le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité**, le compte administratif qui correspond au compte de gestion du percepteur de Chablis avec 68723€ de restes à réaliser en dépense d'investissement au compte 21311 pour la rénovation de la toiture de la mairie, terminée en ce début d'année.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Recettes	1 660,54	Recettes	195 682,55
Dépenses	25 158,91	Dépenses	127 549,29
Résultat de l'exercice	-23 498,37	Résultat de l'exercice	68 133,26
résultat antérieur reporté	37 602,05	résultat antérieur reporté	357 427,81
RESULTAT CUMULE (001)	14 103,68	RESULTAT CUMULE (b)	425 561,07
RAR Dépenses	68 723,00	Résultat à affecter au 1068	54 619,32
RAR Recettes	0,00		
Besoin de financement (a)	54 619,32	Résultat après affectation (002)	370 941,75
excédent de financement (a)			

L'affectation du résultat 2022 de 370 941.75 euros en recette de fonctionnement et l'affectation de 54 619.32 au 1068, pour couvrir le besoin de la section investissement et les RAR, sont approuvés à l'unanimité.

4ème point de l'ordre du jour : Vote des taxes

Monsieur le Maire explique que cette année, la taxe d'habitation, pour les résidences secondaires et logements vacants, doit être votée également, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **GARDE LES TAUX A L'IDENTIQUE** pour l'année 2023

Taxe foncière sur le non bâti	28.24 %
Taxe foncière sur le bâti	34.93 %
Taxe d'habitation	7.98%

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

5ème point de l'ordre du jour : Vote des subventions

Les subventions suivantes sont attribuées :

- CFA Agricole : 100 euros
- Chablis Rugby : 100 euros

6ème point de l'ordre du jour : Vote du budget 2023 et fongibilité des crédits

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	572 153.85	572 153.85
Investissement	487 583.34	487 583.34

Vu le projet de budget primitif principal 2023 présenté par Monsieur Damien HURE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif principal 2023, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement
- Équilibré en investissement à 487 583.34€ et en fonctionnement à 572 153.85€

La réfection de l'intérieur de la mairie est le principal objectif en matière d'investissement pour 2023 ainsi que la réfection de la voie communale des Ardillers.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, en prévision de la préparation du budget 2023, à l'unanimité :

- **Accepte le mouvement de crédits de chapitre à chapitre** par le Maire dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget 2023.

7ème point de l'ordre du jour : Election adjoints

Suite à la démission du 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire suggère d'élire deux nouvelles personnes. Il propose Madame Isabelle BOUDVILLAIN et M. Damien HURE.

A la suite du vote, est élue 1ere adjointe : Mme Isabelle BOUDVILLAIN, avec 6 voix « Pour » et 1 abstention.

Est élu 2ieme adjoint : M. Damien HURE, avec 5 voix « Pour » et 2 abstentions.

8ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- Le fleurissement de la commune sera réduit cette année en raison des restrictions d'eau récurrentes.
- La vitesse des véhicules est l'un des soucis permanents pour la sécurité dans le village notamment au niveau du carrefour de la mare. Lors de la saturation de l'autoroute, les usagers utilisent Préhy comme voie de délestage, les véhicules circulent à vive allure. Nous allons donc demander à l'ATD un devis pour l'aménagement de celui-ci.

La séance est levée à 21h45

Le Maire
Marc SCHALLER



Le secrétaire de séance
Damien Huré

